

Procedure file

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Décision	2001/0822(CNS)	Procédure caduque ou retirée
Europol: extension du mandat au faux monnayage et à la falsification des moyens de paiement. Initiative Suède		
Sujet 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro 7.30.05.01 Europol, CEPOL 7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures		
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ECON Economique et monétaire		
	DG de la Commission Justice et consommateurs	Commissaire FRATTINI Franco	

Evénements clés			
18/07/2001	Publication de la proposition législative	10528/2001	Résumé
03/09/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/09/2001	Vote en commission		
03/10/2001	Décision du Parlement	T5-0488/2001	Résumé

Informations techniques	
Référence de procédure	2001/0822(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1; Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 039-p1
Etape de la procédure	Procédure caduque ou retirée

Portail de documentation

Document de base législatif complémentaire	09914/2001	17/07/2001	CSL	
Document de base législatif	10528/2001 JO C 225 10.08.2001, p. 0010	19/07/2001	CSL	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T5-0488/2001 JO C 087 11.04.2002, p. 0056-0117 E	03/10/2001	EP	Résumé

Informations complémentaires

Commission européenne

[EUR-Lex](#)

Europol: extension du mandat au faux monnayage et à la falsification des moyens de paiement. Initiative Suède

Le Coreper a décidé de consulter le Parlement européen sur une initiative du Royaume de Suède en vue de l'adoption de la décision du Conseil modifiant la décision du 29 avril 1999 étendant le mandat d'Europol à la lutte contre le faux monnayage et la falsification des moyens de paiement. Il s'agit de modifier la décision du 29 avril 1999 à la suite de l'adoption de la décision-cadre du 29 mai 2000 visant à renforcer par des sanctions pénales et autres la protection contre le faux-monnayage en vue de la mise en circulation de l'euro. ?

Europol: extension du mandat au faux monnayage et à la falsification des moyens de paiement. Initiative Suède

Le Parlement européen a approuvé l'initiative suédoise en suivant la procédure simplifiée décrite à l'article 158 du règlement du Parlement européen (procédure sans rapport).?